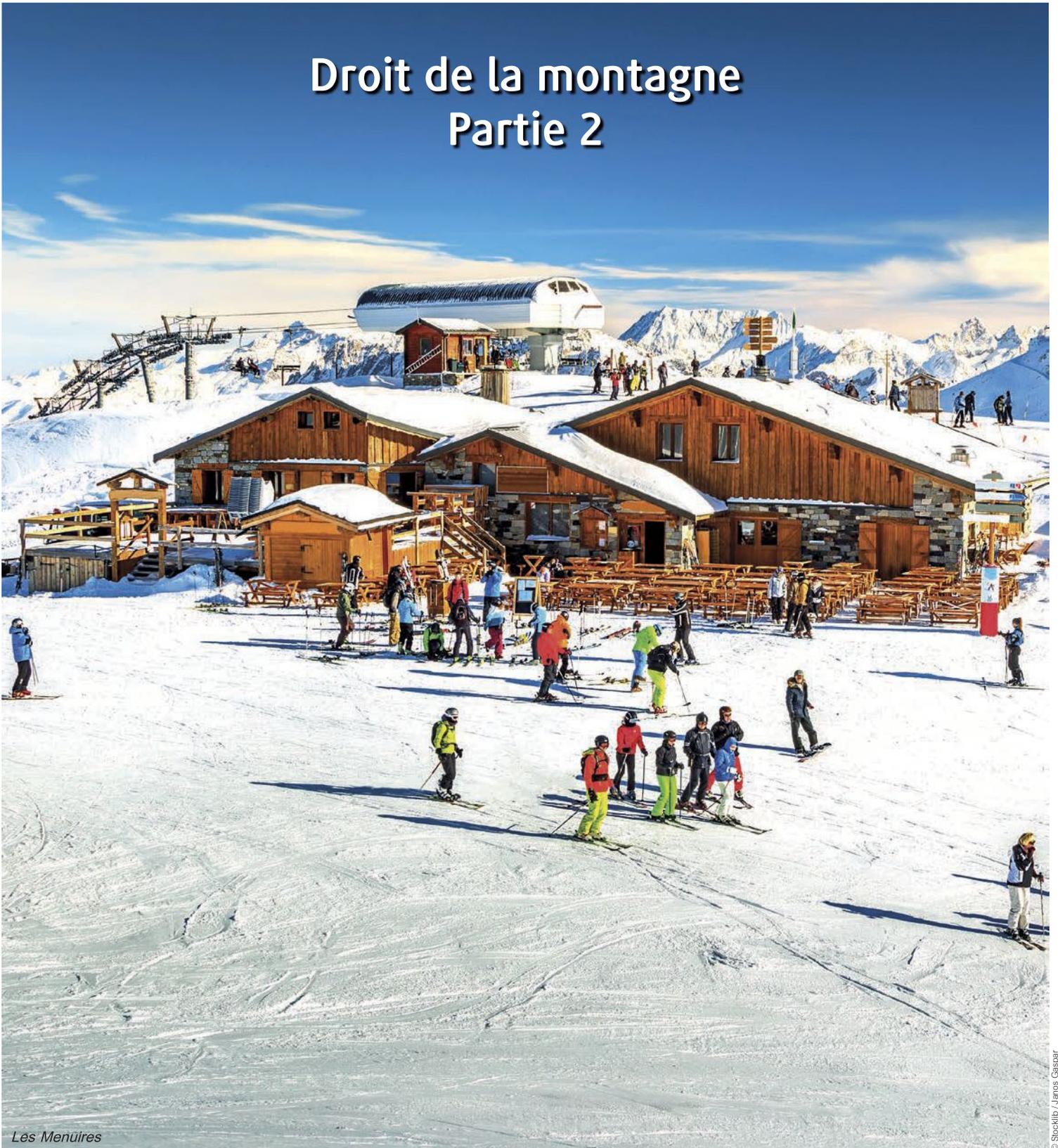


# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 17 mars 2018 – numéro 21

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

## Droit de la montagne Partie 2



Les Menuires

© Stocklib / Janos Gaspar



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi  
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : [www.jss.fr](http://www.jss.fr)

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : [redaction@jss.fr](mailto:redaction@jss.fr) / [annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

**INEO DIGITAL**

SNC au capital de 1 000 001 Euros  
Siège social : 92110 CLICHY  
15, impasse Dumur  
442 743 530 R.C.S. NANTERRE

Par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mars 2018, il a été décidé de transférer le siège social de : 15, impasse Dumur - 92110 CLICHY à l'adresse suivante : 72, avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE et sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.

805146

**DJ 56**

SNC au capital de 180 461 000 Euros  
Siège social : 92500 RUEIL-MALMAISON  
7, rue Henri Sainte-Claire Deville  
538 142 597 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 09/03/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Monsieur Xavier CHEREAU demeurant 138 rue Maurice Utrillo, 78670 VILLENES-SUR-SEINE, en remplacement de Monsieur Olivier BOURGES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

805167

**DISSOLUTIONS**

**FIDUCIAIRE EURO EXPERTS**

SARL au capital de 56 000 Euros  
Siège social : 92400 COURBEVOIE  
20, rue du Moulin des Bruyères  
420 393 993 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/02/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Frédéric CAMPANA, demeurant au 6, rue de la Faïencerie, 78520 LIMAY, a été nommé en qualité de Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

805069

**ALT OPTIQUE**

SARL en liquidation  
au capital de 164 691,00 Euros  
Siège social :  
92250 LA GARENNE-COLOMBES  
85, rue Médéric  
420 615 668 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 12/02/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 12/02/2018. CATHERINE DUPRE demeurant 8 rue des Pyrénées, 92500 RUEIL-MALMAISON, a été nommé en qualité de Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

805135

Le service annonces légales  
du Journal Spécial des Sociétés  
est à votre disposition  
du lundi au vendredi.  
Tél. : 01 47 03 10 10

**CLÔTURES DE LIQUIDATION**

**FIDUCIAIRE EURO EXPERTS**

SARL au capital de 56 000 Euros  
Siège social : 92400 COURBEVOIE  
20, rue du Moulin des Bruyères  
420 393 993 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/02/2018, les Associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur M. Frédéric CAMPANA, demeurant au 6, rue de la Faïencerie, 78520 LIMAY, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

805073

**INNOV'OFFICE & FACILITY CONSEILS**

Société par Actions Simplifiée  
en liquidation  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social :  
SURESNES (Hauts-de-Seine)  
2, allée basse du Village Anglais  
524 302 098 R.C.S. NANTERRE

Par décision en date du 02/03/2018, l'actionnaire unique statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation au 2 mars 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE et la société radiée du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

805133

**CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES**

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

Société Anonyme  
au capital de 8 538 313 578 €  
Siège social :  
92127 MONTROUGE CEDEX  
12, place des États-Unis  
784 608 416 R.C.S. NANTERRE

**AVIS DE CONVOICATION**

Mmes et MM. les actionnaires de Crédit Agricole S.A. et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" justifiant au 31 décembre 2017 d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins et de son maintien jusqu'à la date d'enregistrement de l'Assemblée spéciale, c'est-à-dire le jeudi 29 mars 2018, à zéro heure, heure de Paris, sont convoqués à l'assemblée spéciale qui sera réunie le **mercredi 4 avril 2018, à 10 heures** au siège social de Crédit Agricole SA à MONTROUGE (92120) 12, Place des États-Unis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la modification du paragraphe 3 de l'article 31 des statuts,
- Approbation de la suppression du paragraphe 3 de l'article 31 des statuts ; de l'augmentation de capital et de la modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions de cette assemblée spéciale ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 février 2018 - Bulletin n°23.

**A. Participation à l'Assemblée**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, justifiant au 31 décembre 2017 d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins et de son maintien jusqu'à la date d'enregistrement de l'Assemblée spéciale, c'est-à-dire le jeudi 29 mars 2018, à zéro heure, heure de Paris, peut prendre part à l'assemblée.

Ces actionnaires pourront participer à l'Assemblée :

- soit en y assistant personnellement,
- soit en votant par correspondance,
- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au Président, à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prescrites à l'article L.225-106 du Code de commerce ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée spéciale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Tout porteur de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" peut également assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter par un autre porteur de parts ou donner pouvoir au Président du Conseil de surveillance, ou voter à distance.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est précisé que l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission à l'Assemblée, éventuellement accompagnés d'une attestation de participation, ne peut plus choisir un autre mode de participation.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à cette assemblée, à voter à distance ou à s'y faire représenter, les actionnaires et porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" justifiant au 31 décembre 2017 d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins et de son maintien jusqu'à la date d'enregistrement de l'Assemblée spéciale, c'est-à-dire le jeudi 29 mars 2018, à zéro heure, heure de Paris.

Ces derniers seront admis sur simple justification de leur identité et présentation de leur carte d'admission. Celle-ci leur sera directement adressée dès lors qu'ils auront annoncé leur présence en retournant le formulaire unique reçu à leur domicile avec un avis de convocation ; Ils pourront également voter à distance ou de se faire représenter à l'Assemblée en adressant à CACEIS Corporate Trust le formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'Assemblée spéciale étant fixée au mercredi 4 avril 2018, la date limite que constitue le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, sera le jeudi 29 mars 2018 à zéro heure (heure de Paris).

Tous les actionnaires, justifiant au 31 décembre 2017 d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins et de son maintien jusqu'à la date d'enregistrement de l'Assemblée spéciale, c'est-à-dire le jeudi 29 mars 2018, à zéro heure, heure de Paris, peuvent également obtenir ce formulaire unique leur permettant de voter à distance ou de se faire représenter à l'assemblée en adressant leur demande, par écrit, à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust, "Assemblées générales centralisées", 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9. Il sera fait droit à toute demande déposée ou reçue au plus tard le jeudi 29 mars 2018.

Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à CACEIS Corporate Trust, à l'adresse indiquée ci-dessus au

plus tard le dimanche 1er avril 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique conformément aux statuts de la société et indique ses nom, prénom usuel et domicile. Le mandat donné pour l'assemblée vaut pour les éventuelles assemblées successives qui seraient convoquées avec le même ordre du jour et est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

La notification à la société de la désignation d'un mandataire peut s'effectuer par voie électronique via le site Internet dédié à l'Assemblée dont les modalités d'utilisation sont décrites au point C "Vote par Internet".

**B. Dépôt de questions écrites**

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire ayant droit, qui souhaite poser des questions écrites peut, jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée au plus tard, soit le mardi 27 mars 2018, zéro heure, heure de Paris, adresser ses questions par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège social de Crédit Agricole S.A., à l'attention du Président du Conseil d'Administration ou à l'adresse électronique suivante : assemblée.generale@credit-agricole-sa.fr, accompagnée, pour les détenteurs d'actions au porteur, d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

Il est précisé que les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales>.

**C. Vote par Internet**

Pour favoriser la participation à cette Assemblée, les actionnaires et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" justifiant au 31 décembre 2017 d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins et de son maintien jusqu'à la date d'enregistrement de l'Assemblée spéciale, c'est-à-dire le jeudi 29 mars 2018, à zéro heure, heure de Paris ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, par Internet, préalablement à l'Assemblée spéciale sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

**Pour les actionnaires ayants droit :**

Les actionnaires ayants droit, justifiant au 31 décembre 2017 d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins et de son maintien jusqu'à la date d'enregistrement de l'Assemblée spéciale, c'est-à-dire le jeudi 29 mars 2018, à zéro heure, heure de Paris qui souhaitent voter par internet, demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire en ligne, avant l'Assemblée, devront, pour accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée, se connecter au site OLIS-Actionnaire dont l'adresse est : <https://www.credit-agricole-sa.olisnet.com>, renseigner l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote papier qui leur a été adressé ou sur la convocation électronique et suivre les indications données à l'écran.

Ces derniers doivent prendre en compte que certaines informations nécessaires à la connexion pourront leur être transmises par voie postale.

Après s'être connectés au site OLIS-Actionnaire, les actionnaires ayants droit, devront cliquer sur le module "Vote par Internet" pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS, puis voter, demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire.

**Pour les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" :**

Les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" qui souhaitent voter par internet, demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un

mandataire en ligne, avant l'Assemblée, devront, pour accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée, se connecter au site OLIS-Actionnaire dont l'adresse est : <https://www.credit-agricole-sa.olisnet.com>, renseigner l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote papier qui leur a été adressé ou sur la convocation électronique et suivre les indications données à l'écran.

Les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" doivent prendre en compte que certaines informations nécessaires à la connexion pourront leur être transmises par voie postale.

Après s'être connectés au site OLIS-Actionnaire, les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" devront cliquer sur le module "Vote par Internet" pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS, puis voter, demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire.

Le site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée (VOTACCESS) sera ouvert à partir du vendredi 16 mars 2018 - 12 heures.

La possibilité de voter ou de donner une procuration, par Internet, préalablement à l'Assemblée spéciale, prendra fin la veille de la réunion, soit le mardi 3 avril 2018, à 15 heures, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires ayants droit de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site afin de tenir compte des éventuels délais dans la réception des informations nécessaires à leur connexion.

**D. Droit de communication des actionnaires ayants droit**

Tous les documents et toutes les informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site Internet de la Société : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales>, à compter du 21ème jour précédant l'assemblée, soit au plus tard le mercredi 14 mars 2018.

Les actionnaires pourront également se procurer les documents prévus aux articles R.225-73-1, L. 225-115, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sur le site Internet sécurisé dédié [www.credit-agricole-sa.olisnet.com](http://www.credit-agricole-sa.olisnet.com) et par demande adressée à CA CEIS Corporate Trust - Assemblées générales centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9.

Le Conseil d'administration.

805021

**OPPOSITIONS**

**VENTES DE FONDS**

**GRISONI & Associés**

Avocats, 38, rue Beaujon - 75008 PARIS  
Tél. : 01.55.37.06.06 Vest. : P 481

Par acte SSP en date à PARIS du 02/03/2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NANTERRE 3 le 09/03/2018, Dossier 2018 13525 Référence 2018 A 02371 :

Monsieur David SABATHIER, RCS NANTERRE 433 486 628,

et Madame Létizia BREMOND épouse SABATHIER, demeurant ensemble 76 rue Voltaire - 92500 RUEIL-MALMAISON, Vendeurs, ont cédé à :

**AUX DELICES DE NANTERRE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 000 Euros, ayant son siège social à LE BLANC-MESNIL (93150), 12 avenue Beauséjour, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 834 573 446, représentée par son gérant, Monsieur Ali BEN OUN,

Le fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie sis et exploité à NANTERRE (92000), 146 boulevard National, moyennant le prix de 355 000 Euros s'appliquant pour 327 000 Euros

aux éléments incorporels et pour 28 000 Euros aux éléments corporels.

L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 01/03/2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au Cabinet DURAND CONCHEZ, Société d'Avocats, 9 rue Descombes 75017 PARIS pour la correspondance et au fonds de commerce pour la validité.

805030

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01.03.2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de VANVES 2 le 09.03.2018, Dossier 2018 18411, référence 2018 A 01792,

La société EDITION DIFFUSION PRESSE SANTE, SARL au capital de 200 000 Euros, dont le siège social est 17 avenue du Hoggar P-A de Courtaboeuf BP112 91940 LES ULIS, immatriculée sous le n° 429 728 827 RCS EVRY,

A vendu à : La société PARRÉSIA, SAS au capital de 1 100 000 Euros, dont le siège social est 16 Cours Albert 1<sup>er</sup> 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 837 734 318 RCS PARIS,

Un fonds de commerce de « d'actifs de conception, d'édition et de commercialisation de publications papier et digitales à destination des professionnels de santé », sis et exploité 109-111 avenue Aristide Briand, 92120 MONTRouGE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 814 825,48 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01.03.2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et la correspondance.

805062

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/03/2018 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Vanves 2- le 12/03/2018 dossier 2018 18720 référence 2018 A 01818,

La société Areal, SARL au capital de 7 622,45 Euros dont le siège social est situé au 3, avenue de la Division Leclerc 92160 ANTONY, immatriculée sous le n° 418 610 663 RCS NANTERRE,

A cédé à :

La société Braval, SAS au capital de 7 000 Euros dont le siège social est au 48, avenue Roger Salengro 92290 CHATENAY-MALABRY, immatriculée sous le n° 837 615 194 RCS NANTERRE,

Le fonds de commerce de fabrication et de vente de chocolats en boutique dénommé « Au Fil Des Sens » sis et exploité par le cédant au 3, avenue de la Division Leclerc, 92160 ANTONY.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte soit au 01/03/2018.

La présente cession a été consentie et acceptée moyennant le prix de 140 000 Euros.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance à l'adresse du séquestre juridique de l'ordre des avocats de PARIS - 11, place Dauphine 75053 PARIS CEDEX 01.

805049

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Elisabeth THOUAULT, Notaire à PARIS (75008), 11 bis rue d'Aguesseau, en date du 15.02.2018, enregistré au SIE PARIS SAINT LAZARE le 23.02.2018, Dossier 2018 13536, référence 2018 N 00540,

Monsieur Xavier CHAMBON, demeurant 9 rue Sainte Marie, 92400 COURBEVOIE, immatriculé sous le numéro 513 065 870 au RCS de NANTERRE,

A vendu à : Monsieur Jacques FAJGENMAN, demeurant 50 rue de l'Alma, 92400 COURBEVOIE,

Un fonds de commerce de « tabac, jeux, presse, librairie », connu sous l'enseigne LIBRAIRIE SAINTE MARIE, sis et exploité 9 rue Sainte Marie, 92400 COURBEVOIE, La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 280 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 15.02.2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la validité et pour la correspondance en l'Office Notarial AGUESSEAU NOTAIRES, 11 bis rue d'Aguesseau 75008 PARIS.

805174

**AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

**RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Jacques MASSUELLE-FOURQUET, notaire associé, membre de la Société dénommée « Maxime VINATIER, Carole PERRIN et Jacques MASSUELLE-FOURQUET, notaires, société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial à PARIS (8<sup>e</sup> arrondissement), 33 boulevard Malesherbes, le 13 mars 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduites aux acquêts par :

Monsieur Jean François GONON, retraité, et Madame Christiane Mathilde GOUJON, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à LA GARENNE-COLOMBES (92250) 17, rue de Plaisance.

Mariés à la mairie de COLOMBES (92700) le 8 janvier 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant depuis opté pour le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Hervé ECLANCHER, notaire à PARIS, le 28 octobre 2002, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de NANTERRE (92000) le 21 octobre 2003, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit notaire le 2 avril 2004.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. (CRPCEN 75029).

805048

**ENVOI EN POSSESSION**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

« Par testament olographe, Madame Jeanne Lucienne PAULET née GENEVOIS a institué un légataire universel.

Le notaire chargé du règlement de la succession est Maître Thibaut EGASSE, notaire à PARIS (75007) 168 rue de Grenelle.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Maître Thibaut EGASSE, notaire à PARIS (75007) 168, rue de Grenelle, (CRPCEN 75012) dans le délai d'un mois à compter du 8 mars 2018.

Pour unique insertion, Maître Thibaut EGASSE »

805065

[formalites@jss.fr](mailto:formalites@jss.fr)

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 novembre 2004, Madame Liliane Madeleine LAVARAGUE en son vivant retraitée, demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 1 rue Jules Edouard VOISEMBERT, veuve non remariée de Monsieur Jean-François André Raoul Abel JOFFRE, décédée ainsi qu'il a été constaté à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), le 19 janvier 2018, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe BOURDEL, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe BOURDEL, Pierre ABRALL, Jérôme DRAY, Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Fabien LIVA, Laurent BOUILLLOT, Notaires Associés d'une société titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (15<sup>e</sup>), 7-11 quai André Citroën », le 12 mars 2018, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe BOURDEL, notaire à PARIS (15<sup>e</sup>), 7-11 quai André Citroën, référence CRPCEN : 75013, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

805027

**SEINE-ST-DENIS**

93

**SOCIÉTÉS**

**CONSTITUTIONS**

Avis est donné de la constitution, en date du 09/03/2018, d'une SARL

**dénommée : FRENCH CUT**

Siège social : 151, av Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France.

Objet : Salon de coiffure.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Capital : 8 000 euros.

Gérance : M. Moussa SISSOKO 31, av. de la Paix 93290 Tremblay en France.

Mme Kimberly TAN 6, rue Frédéric Auguste Bartholdi, 77600 Bussy St Georges.

805082

Par ASSP du 15/03/2018, avis de constitution d'une SARL dénommée :

**SOCAM CONSEIL**

Capital : 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune.

Siège social : 23 ter, allée du Rocher, 93340 LE RAINCY.

Objet : Conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Gérance : BEHAR SOPHIE demeurant 23 ter, allée du Rocher 93340 LE RAINCY.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.

805206

Additif à l'insertion n° 802961 parue dans le présent journal du 10/02/2018 concernant la société 50 K EDITIONS. Il convient d'indiquer dans l'objet social : l'Edition musicale.

805222